

Compte rendu du Comité de Programmation Du lundi 16 mai 2022

Collège public

Membres publics titulaires		Membres publics suppléants	
Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS	Présent	Monsieur Pierre LEROY	Présent
Monsieur Christian BLANC	Présent	Monsieur Mathieu GICQUEL	Excusé
Monsieur Eric PEYTHIEU	Excusé	Monsieur Richard NUSSBAUM	Absent
Monsieur Jean CONREAUX	Excusé	Madame Alice PRUD'HOMME	Excusée
Monsieur Nicolas CRUNCHANT	Présent	Monsieur Guillaume DEJY	Excusé
Monsieur François PHILIP	Excusé	Monsieur Eric LIONS	Excusé
Monsieur Hervé BUISSON	Présent	Monsieur Nicolas BUSCA	Excusé
Monsieur Antoine DIEUDONNE	Présent	Monsieur Vincent BONNARDEL	Excusé
Madame Myriam JAMAL	Présente	Monsieur Bernard ZANEBONI	Excusé

Publics 6 / 9 voix délibérantes

Collège privé

Membres privés titulaires		Membres privés suppléants	
Monsieur Jacques DEMOULIN	Excusé	Monsieur Jean-Pierre LAMIRAL	Présent
Monsieur Joël PRUVOT	Présent	Monsieur Luc MARCHELLO	Excusé
Madame Miren KERBRAT	Présente	Madame Muriel SANCHEZ	Excusée
Monsieur Roland QUEINEC	Présent	Monsieur Michel ROUSSEAU	Excusé
Madame Aurélie FRILET	Excusée	Monsieur Didier BRUNA-ROSSO	Présent
Monsieur Xavier DUMOULIN	Présent	Monsieur Jonathan MOUNAL	Excusé
Monsieur Olivier ANTOYE	Excusé	Monsieur Paul FAUGERAS	Excusé
Monsieur Samuel LAVERGNE	Présent	Madame Dominique BAYARD	Excusée
Madame Claire ANDRES	Absente	Monsieur Eric RANDU	Absent
Monsieur Claude DESCOMBES	Présent	Monsieur Nassire HADJOUT	Excusé

Privés 8 / 10 voix délibérantes

Participant à la réunion : Caroline MACLE, Marie COULET GAL Pays du Grand Briançonnais ; Madame Agnès ROSSI, conseillère régionale et Monsieur Robert GENTILI, Chargé de projets territoires des Hautes-Alpes - Service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux, Région SUD.

La règle du double quorum prévoyant que la moitié des 19 membres du comité de programmation ayant voix délibérante soit présente et que parmi ces membres présents, au moins la moitié soit des membres du collège privé, est ainsi vérifiée.

Nombre de partenaires publics et privés obligatoires pour obtenir le quorum : 10

Nombre de membres présents ayant voix délibérante : 14

Nombre de partenaires privés obligatoires pour obtenir le double quorum : 5

Nombre de partenaires privés présents ayant voix délibérante : 8

En date du 16 mai 2022, le comité de programmation du GAL Pays du Grand Briançonnais s'est tenu en présentiel et en visio-conférence. Monsieur Cyrille Drujon d'Astros Président du GAL Pays du Grand Briançonnais, ouvre la séance à 17h05.

La règle du double quorum est vérifiée. Sont présents à l'ouverture de la séance et ayant droit de vote, 6 membres du collège public et 7 membres du collège privé. Un membre du collège privé arrive après le premier point à l'ordre du jour, il n'a pas pris part au vote des projets pour sélection et programmation.

Ordre du jour :

1/ Projets pour sélection et programmation

- FA3 – Atelier Cyclonique : Accompagnement et sensibilisation à la mobilité cyclable dans le Briançonnais
- FA7 – Association Interprofessionnelle du Bleu du Queyras : Fabrication de Bleu du Queyras, pour des fromages homogènes !

2/ Projets pour avis d'opportunité

- FA6 : The Masherbrum Compagny SAS : Intégration d'un service d'impression textile à Briançon
- FA6 : 3B Charpente – Jean Michel TARDY : 3B Récupération
- FA6 : Scop EcoBati : Atelier de production en préfabrication de mur bas carbone pour la filière du bâtiment

3/ Programme LEADER 2023 – 2027

4/ Informations diverses – Dates des prochains comités

1/ Projets pour sélection et programmation

Les 2 dossiers suivants ont reçu un avis favorable d'opportunité et ont été instruits ; ils ont reçu les notes suivantes selon les critères de sélection retenus par le comité. La note minimale à atteindre est de 20/40, obtenue pour chaque dossier.

	Note obtenue /40	Classement
Lot 46 : 2021-AAP1-3		
Association Atelier Cyclonique : Accompagnement et sensibilisation à la mobilité cyclable dans le Briançonnais	34	1
Lot 49 : 2021-AAP1-7		
Association Interprofessionnelle du Bleu du Queyras : Fabrication de Bleu du Queyras, pour des fromages homogènes !	31	1

Le Président du GAL met au vote ces notes, le classement et la sélection des dossiers :

**Décision du comité de programmation : Vote Avis favorable à l'unanimité
pour sélectionner ces 2 dossiers**



Ci-après, les dépenses présentées par les porteurs des projets, celles retenues et les montants des aides publiques attribuées pour chaque dossier.

Accompagnement et sensibilisation à la mobilité cyclable dans le Briançonnais
Association Atelier Cyclonique

FICHE ACTION 3

Ce projet a été présenté en opportunité au comité LEADER le 29 novembre 2021. Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 34/40, il est classé au 1er rang, seul sur son lot. La participation financière de la Région a été votée le 29 avril 2022.

Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Montants présentés	Montants retenus
Prestations	6 600,00 €	6 600,00 €
Equipements	14 783,41 €	14 783,41 €
Déplacements	2 215,00 €	2 215,00 €
Location	1 753,20 €	900,00 €
Communication	1 709,71 €	1 558,22 €
Frais de personnel	68 611,00 €	68 611,00 €
Coûts indirects	10 291,65 €	10 291,65 €
Coût total du projet	105 963,97 €	
Assiette éligible		104 959,28 €

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	90 %
Montant aide publique	94 463,35 €
Financier	Montant
Région SUD	37 785,34 €
FEADER	56 678,01 €
Autofinancement	11 500,62 €

Le Président met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	13 (dont 6 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	1
Nombre de voix exprimées	12
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	12

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour sélection du dossier et programmation de 56 678,01 € de FEADER



Fabrication de Bleu du Queyras, pour des fromages homogènes !
Association Interprofessionnelle du Bleu du Queyras

FICHE ACTION 7

Ce projet a été présenté en opportunité au comité LEADER le 29 novembre 2021.
 Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 34/40, il est classé au 1er rang, seul sur son lot.
 La participation financière de la Région a été votée le 29 avril 2022
 La participation financière du Département a été votée le 13 avril 2021.

Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Montants présentés	Montants retenus
Equipements	32 227,00 €	32 227,00 €
Coût total du projet	32 227,00 €	
Assiette éligible		32 227,00 €

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	90 %
Montant aide publique	29 004,27 €
Financier	Montant
Région SUD	1 601,71 €
Département Hautes-Alpes	10 000,00 €
FEADER	17 402,56 €
Autofinancement	3 222,73 €

Le Président met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	13 (dont 6 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	13
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	13

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour sélection du dossier et programmation de 17 402,56 € de FEADER



2/ Projet pour avis d'opportunité

Documents mis à disposition :

Sur la page internet dédiée aux membres du comité sont téléchargeables les fiches projet, les fiches action auxquels les projets doivent répondre.

Dans le support de présentation en séance, sont rappelés avant l'audition des porteurs de projets les deux critères obligatoires d'opportunité : Réponse à la stratégie du GAL et Pertinence territoriale.

Monsieur Didier BRUNA-ROSSO intègre le comité.

Intégration d'un service d'impression textile à Briançon *The Masherbrum Compagny SAS*

FICHE ACTION 6

Objectif :

- Internaliser des étapes de production de textile jusqu'alors réalisées à Grenoble
- Avoir un plus grand contrôle sur la production, maîtriser les marges, avoir une mise sur le marché plus rapide
- Poursuivre le développement de l'entreprise

Actions :

- Acquisition d'une presse thermique
- Aménagement d'un nouvel espace pour accueillir la machine
- Création d'un emploi pour réaliser les impressions, effectuer le contrôle qualité, conditionner les produits et avoir un suivi logistique.
- Lancement d'un site web

Dépenses envisagées :

Coût total du projet :	90 595 € HT	Détails
Frais salariaux + coûts indirects	67 277,60 €	
Presse thermique et mobilier	5 954 €	Machine et accessoires
Location salle	21 363,50 €	

Questions/Réponses avec le porteur :

Une première demande porte sur le type d'encre qui sera utilisé, l'intégration du contrôle qualité au sein de l'unité de production à Briançon ainsi que la résistance et la durée de l'impression.

La structure travaille déjà avec un fournisseur dans l'Isère qui respecte les normes environnementales. Le 1^{er} contrôle qualité sera plus efficient si cela est fait en interne et pour l'instant, les impressions résistent bien mais il n'y a peut-être pas encore assez d'année de recul.

Une autre question porte sur la fabrication des tee-shirts au Portugal, n'y a-t-il pas des unités de production plus locales ? Il existe des filatures et usine de confection en France mais pas pour ce niveau de technicité. Pour certains produits, la production peut se faire plus localement. Il est demandé d'avoir des projections visant à relocaliser encore plus les différentes étapes de production, en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur en particulier. Au Portugal les tee-shirts sont



confectionnés dans un rayon de moins de 20 km par des entreprises spécialisées et ayant l'habitude de travailler ensemble. C'est le projet à long terme de rapprocher toute la chaîne de production. A court terme, on peut déjà internaliser l'impression.

Une question porte sur la provenance du bois : il provient de forêt d'Europe et plus particulièrement d'Autriche, de forêts labélisées FFC ou PEFC.

Quelques demandes techniques portent sur le prévisionnel des dépenses présentées dans LEADER : Il est demandé de préciser le coût de location de l'atelier, il est prévu 24 mois de location car le porteur estime rentabiliser son investissement en 2 ans et vise à imprimer 4 000 pièces par an : c'est l'estimation sur 1 an à partir d'une cadence journalière avec 1 machine et 1 opérateur. Il s'agira d'avoir un atelier contigu en plus, à Altipolis. Le loyer ne sera pas éligible mais il reste intéressant de connaître les frais engendrés par l'entreprise. Via des coûts indirects de 15% des frais salariaux le loyer pourra être subventionné.

Une dernière question sur le soutien du projet par le réseau Entreprendre : l'entreprise a reçu un prêt d'honneur pour l'installation dans le Briançonnais et pour son développement

Débat et vote :

Le projet est intéressant et c'est un entrepreneur arrivant sur le territoire qu'il faut encourager. La proximité va se faire progressivement, il était en Inde auparavant.

Réponse aux critères obligatoires d'opportunité :	
Cohérence avec la stratégie du GAL :	Oui
Pertinence territoriale démontrée :	Oui

Le Président met ce projet au vote pour l'opportunité.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	14 (dont 6 membres du collège public et 8 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	14 (8 présentiel – 6 visio)
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	14

Décision du comité de programmation : Vote Avis d'opportunité favorable à l'unanimité

Position de la Région : Favorable

3B Récupération
3B Charpente – Jean Michel TARDY

Objectif :

- Expérimenter la revalorisation du bois de récupération
- Limiter l'abattage d'arbre
- Baisser le volume du déchet bois en déchetterie
- Raccourcir les circuits d'approvisionnement en bois
- Créer des emplois pérennes

Actions :

- Création d'un nouveau métier : technicien en revalorisation du bois
- Etude de la ressource de bois de récupération locale
- Sensibilisation des acteurs de la construction ou de la création par retour d'expérience
- Création d'un marché local du bois de récupération transformé

Dépenses envisagées :

Coût total du projet :	90 882€ HT	Détails
Frais salariaux + coûts indirects	26 162,50 €	35h/semaine, 12.5€ brut/ heure pendant 2 ans
Communication - Formation	200 € + 630 €	
Frais de transport pour récupération marchandise	5 200 €	
Achat machine	29 690 €	Equipement + installation
Location atelier	24 000 €	

Questions/Réponses avec le porteur :

La première question porte sur les premières expériences réalisées : il y a déjà eu des essais de récupération du bois en provenance de chantiers à Oyonnax, soit avec la même utilisation (bois reposé tel quel), soit en le transformant à l'aide de plusieurs machines (ex : solives pour faire des planchers autoportants). Nous arrivons au prix du neuf mais pas plus.

Une autre question porte sur la qualité du bois récupéré et son degré de séchage : il faut en effet trier le bois à récupérer et même si nous récupérons des vieux bois qui ont eu le temps de sécher, on observe quand même un retrait dans les Hautes-Alpes. L'objectif est d'utiliser du bois provenant des Hautes-Alpes. Cela amène des questions sur la recherche de gisements en local : La personne embauchée doit faire ce travail de prospection et de test de rentabilité. Une poutre démontée en charpente pourra être récupérée, réemployée ou transformée en planches à minima destinées pour les coffrages en maçonnerie.

Les entreprises du BTP avec les nouvelles lois auront l'obligation de trouver des solutions de recyclage des matériaux. Le salarié devra avoir une démarche commerciale et de marketing.

Le projet porte principalement sur une étude de marché à réaliser mais les frais salariaux présentés



ne semblent pas suffisants pour 1 ETP sur 1 année : le porteur souhaite mettre l'accent sur l'embauche et passer par une phase de test avant d'investir dans des machines. Il pourrait aussi acheter des machines d'occasion non éligibles dans LEADER.
Les quantités de bois vont vite être connues, c'est la qualité du bois qui sera plus longue à connaître.

Enfin, comment stocker des grandes quantités de bois : pour l'instant le stockage se fait à l'atelier, qui demeure petit, le travail se fait actuellement à flux tendu. La CCPE a été démarchée pour trouver un local ou un endroit où stocker mais il n'y a pas de possibilités à ce jour.

Débat et vote :

Réserve bienveillante sur le projet car la phase de test va être importante : une attention doit être portée sur la plus-value réalisée, les marges possibles pour le projet fonctionne.

Une plus-value sera de suite réalisée auprès des maçons. Un projet similaire de fourniture du bois à des ébénistes fonctionne bien en Savoie avec forte valeur ajoutée et l'intérêt d'avoir du bois sec.

Des débouchés sont diverses et à définir via l'étude.

Il faut lui conseiller de mieux définir son prévisionnel, les missions de la personne embauchée et revoir les frais salariaux.

Ce projet doit développer les partenariats et la phase de réflexion doit être collective pour capitaliser l'expérience et mutualiser. Il s'inscrit totalement dans la démarche Ecologie Industrielle et Territoriale portée par le PETR.

Réponse aux critères obligatoires d'opportunité :	
Cohérence avec la stratégie du GAL :	Oui
Pertinence territoriale démontrée :	Oui

Le Président met ce projet au vote pour l'opportunité.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	14 (dont 6 membres du collège public et 8 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	14 (8 présentiel – 6 visio)
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	11 (6 présentiel – 5 visio)
Avis favorable	3 (2 présentiel – 1 visio)

Décision du comité de programmation : Vote Avis d'opportunité favorable sous réserve

Pour lever la réserve, le porteur du projet devra fournir une nouvelle estimation des dépenses avec en particulier une augmentation des frais salariaux. Il justifiera de ces coûts par des fiches de postes détaillant les tâches à mener et dans quels délais.

Position de la Région : Extrêmement favorable

Le projet répond à un des piliers de la politique régionale dans le Plan Climat.

Atelier de production en préfabrication de mur bas carbone pour la filière du bâtiment
Scop EcoBati

Objectif :

- Diminuer l'empreinte carbone de la construction, que ce soit en rénovation ou en construction neuve
- Augmenter les performances énergétiques du bâtiment à travers des enveloppes en Béton végétal
- Créer un atelier pour la scop
- Développer l'entreprise et répondre à une demande croissante

Actions :

- Création d'emplois
- Construction de l'atelier et aménagement du show room et espace de formation
- Animation sensibilisation

Dépenses envisagées :

Coût total du projet	485 000 € HT	Détails
<i>Frais salariaux 7 mois 5 personnes</i>	<i>90 k€</i>	<i>5 salariés à temps plein pendant 6 mois de construction</i>
<i>Coûts indirects (15% des frais salariaux)</i>	<i>13,5 k€</i>	
<i>Frais de déplacement, restauration, hébergement</i>	<i>3 k€</i>	<i>Frais de restauration essentiellement</i>
<i>Prestations de services, études, accompagnement</i>	<i>20 k€</i>	<i>Etude thermique dynamique, ACV de l'atelier.</i>
<i>Prestations en communication et création d'outils</i>	<i>5 k</i>	<i>Réalisation d'un film sur la réalisation d'un atelier bas carbone et les techniques associés</i>
<i>Location de salle, matériel</i>	<i>9,4 k €</i>	<i>Location machine à projeter le BVP</i>
<i>Certification et dépôts de brevets</i>	<i>14 k€</i>	<i>BBCA E+C-, FDES Paroi BVP</i>
<i>Enveloppe en béton végétale 273 m3</i>	<i>56 k€</i>	<i>Stockage de 37 tonnes de CO2</i>
<i>Structure Ossature bois pour BVP Toiture et solivage, bardage bois</i>	<i>78 k€</i>	<i>Stockage de 27 tonnes Co2</i>
<i>Rack de stockage matière pour BVP</i>	<i>9,6 k€</i>	<i>Rack de stockage des matières (gros volumes à stocker)</i>
<i>Aspiration Presse à briquettes</i>	<i>70 k€</i>	<i>Aspiration des sciures d'atelier est relié à une presse à briquettes de bois qui servent à chauffer l'atelier ou à être donnée</i>
<i>Chaudière à briquettes</i>	<i>7 k€</i>	<i>Chaudière spécifique pour briquettes</i>
<i>Engin de levage des murs préfabriqués</i>	<i>24,5 k€</i>	<i>Les murs préfabriqués en BVP sont lourds : 1000 kils</i>
<i>Grue de levage des murs préfabriqués</i>	<i>85 k€</i>	<i>Les murs préfabriqués en BVP sont lourds : 1000 kils</i>

Questions/Réponses avec le porteur :

Le porteur de projet précise qu'actuellement l'entreprise loue un petit atelier à Villard Saint Pancrace et qu'elle a réalisé bâtiments, une première maison à Briançon, une petite à Villard, trois maisons mitoyennes sont en cours de construction.

La filière est déjà bien structurée dans le pays, il y a des très gros bâtiments réalisés en béton végétal (HLM, ...). Il y a une méconnaissance des procédés, c'est encore novateur et il peut y avoir des aprioris. Seul un vrai réseau d'artisans et de compétences qui se fédèrent et s'approprient ces techniques permettra à la filière de répondre aux besoins et de se structurer davantage.

La Scop n'a pas assez de place pour une fabrication en atelier et toute l'année.

En tant que charpentier elle produit les ossatures bois puis les préremplie en béton végétal via les techniques de maçonnerie, afin les amène sur chantier ; le tout réunissant plusieurs métiers et apportant une plus-value pour les projets.

Une demande porte sur la reconnaissance du béton végétal : une opération a déjà été certifiée en maison passive en Bretagne.

Des questions techniques sont posées sur le béton, sa résistance, sa solidité, ses capacités de résistance au gel, son séchage et le temps/coût de main d'œuvre. La Scop travaillant en projection, la mise en œuvre est rapide et répond au marché du bâtiment.

La filière et les techniques ont bien évolué depuis 20 ans, la Scop adhère au réseau d'AKTA, qu'il lui apporte retours techniques et expériences. Il y a aussi des certifications faites sur les résistances mécaniques et au feu, l'isolation par le laboratoire national de métrologie et d'essai, en partenariat avec le CSTB pour les certifications du bâtiment. Le CEREMA produit des études telle que sur les besoins de chauffage dans une maison de chanvre (-10%).

Des formations seront organisées pour partager les connaissances et fédérer les artisans. Les partenariats seront renforcés avec le Gabion par exemple. L'aménagement d'un espace formation prend tout son sens. Le but est de diffuser dans la filière du bâtiment, peser sur le monde de la construction.

L'atelier sur Saint Martin de Queyrières permettra aussi la préfabrication des murs, notamment durant l'hiver.

Débat et vote :

Parmi les rénovations de bâtiments publics faites dernièrement sur le territoire, aucune en biosourcé.

Le modèle économique et collectif de la structure et le mode de gouvernance est aussi un plus pour le projet.

Reste à noter que la production de chanvre à augmenter pourrait prendre la place de cultures vivrières. D'autres déchets agricoles ou autres végétaux sont utilisés.

Réponse aux critères obligatoires d'opportunité :	
Cohérence avec la stratégie du GAL :	Oui
Pertinence territoriale démontrée :	Oui

Le Président met ce projet au vote pour l'opportunité.

Nombre de membres ayant droit de vote	14 (dont 6 membres du collège public et 8 membres du
--	--



avant conflit d'intérêt	collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	14 (8 présentiel – 6 visio)
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	14

Décision du comité de programmation : Vote Avis d'opportunité favorable à l'unanimité

Position de la Région : Très favorable

3/ Programme LEADER 2023 – 2027

La Région en tant qu'autorité de gestion des fonds européens a publié le 3 mai l'appel à manifestation d'intérêt auprès des territoires souhaitant porter un nouveau programme LEADER pour la période 2023 – 2027.

Le même territoire actuel du GAL sera candidat, avec le PETR comme structure porteuse.

Une lettre d'intention à candidater est transmise à la Région.

L'écriture de la candidature se fera durant l'été pour un rendu à l'automne 2022

Un courrier de soutien sera demandé à chaque communauté de communes et parcs pour le dépôt du dossier de candidature pour le 1er octobre au plus tard

Le Président du PETR présente les actions envisagées :

- Un questionnaire est en cours d'élaboration
- Le recueil de données sous différentes formes : micro trottoir, réseaux, médiation, participation à des événements
- **L'organisation d'une journée LEADER le 22 juin à Saint Martin de Queyrières – Iscle de Prelles** qui traitera 4 thématiques, réunissant des élus, techniciens, des porteurs de projets et des experts
- Un bureau d'étude accompagnera le GAL pour l'écriture candidature

Il appelle les membres du comité à participer à ces travaux, ainsi que les porteurs de projet, les acteurs locaux, les partenaires pour contribuer à définir la future stratégie.



4/ Informations diverses – Dates des prochains comités

Plusieurs projets vont connaître des évolutions dans leur mise en œuvre avec des modifications des dépenses envisagées :

- Les projets portés par la MJCB ne pourront être menés au bout en raison de la session de ses activités. Il est réfléchi comment les partenaires des projets pourraient reprendre les dossiers.
- Le projet Culture en contrebande porté par l'ACSSQ en partenariat avec MusiQueyras organise un événement de clôture qui prend bien plus d'ampleur que prévu, des frais d'organisation et d'accueil des spectateurs seront plus importants.

Evénement à venir :

Lundi 23 mai, 13h00 - 20h30 à L'Argentière - La Bessée : Atelier rencontre du Média des acteurs et de Rions de Soleil sur la thématique Tourisme

Lundi 13 juin, 10h00 - 12h00 à L'Argentière - La Bessée : Rencontre d' Altitudes Coopérantes

Samedi 25 juin, 17h00 - 20h00 à Mont-Dauphin : Evenement de clôture de Culture en contrebande

Il est proposé d'organiser le prochain comité de programmation le lundi 04 juillet à 17h00.

Aucune autre question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, le comité de programmation est conclu à 19h00. Un compte rendu est édité.

Le 08 / 06 / 2022

Le Président du GAL

